

A l'attention de M. Michel SAPIN
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 Paris

Paris, le 21 février 2017

Objet : Lettre ouverte sur le rôle de la BPI et ses agissements : « Bon géant » ou « ogre avide d'entreprises artisanales en difficulté » ?

Monsieur le Ministre,

Vous avez donné des gages, à maintes reprises, de votre détermination à relancer l'investissement des entreprises. Le décalage entre votre volonté affichée et la mise en œuvre sur le terrain, notamment par OSEO, intégré à la Banque Publique d'Investissement (BPI) France depuis 2012, a retenu l'attention des artisans de l'automobile que représente la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA).

Présentée comme la banque au service des entrepreneurs, la BPI est au cœur du débat des prochaines échéances électorales. De nombreux parlementaires, des candidats à l'élection présidentielle, des économistes et des groupes de réflexion pointent du doigt la confusion et le jeu des apparences que semble privilégier la BPI.

Ce n'est pas la sempiternelle histoire du pot de terre contre le pot de fer ou de David contre Goliath; non, dans cette réalité, le géant se nourrit des efforts, du travail et des économies de millions de David... La FNAA tire la sonnette d'alarme et en appelle à témoin les artisans sur les agissements de la BPI. Force est de constater que des questions se posent.

1. La confusion

■ M. Laurent GRANDGUILLAUME, Député socialiste nommé Rapporteur de la mission sur la BPI France¹ déplore que *« les TPE et les travailleurs indépendants – dont la contribution à la création de richesses, à l'emploi et à l'animation des territoires n'est plus à démontrer – rencontrent des difficultés pour financer leur trésorerie, obtenir des garanties et accéder au financement. »* Au nom des parlementaires de divers groupes politiques à l'Assemblée Nationale, qui ont pris part à l'enquête menée sur la BPI, il déclare : *« si l'on comprend aisément que les dirigeants de BPI France et les*

¹ Rapport d'information n°3097 déposé en application de l'article 145 du Règlement de l'Assemblée Nationale par la mission d'information commune en conclusion des travaux de la mission sur la Banque publique d'investissement et présenté par Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME, Rapporteur et Madame Véronique LOUWAGIE Présidente

actionnaires souhaitent pérenniser l'existence de la structure en ne lui faisant pas courir de risques excessifs, cette protection doctrinaire peut parfois agir comme un rempart qui prive BPI France de sa capacité à agir dans le soutien aux entreprises, notamment lorsque celles-ci connaissent une situation délicate. » Il met en exergue que « sans doute BPI France pourrait-elle utiliser plus largement les marges de manœuvre dont elle dispose pour se comporter un peu plus comme un "investisseur assumé", au service de l'intérêt général. »

■ M. Augustin LANDIER, lauréat du prix du meilleur jeune économiste de France en 2014, qui écrit régulièrement dans « *Les Échos* » et intervient sur BFM dans l'émission « *Les Experts* », dénonce le rôle ambigu que joue la BPI : « *La doctrine de la BPI doit être clairement affichée. Son but est-il de financer des projets très rentables –auquel cas elle entre directement en concurrence avec les banques privées– ou entend-elle se spécialiser dans le financement de projets trop incertains pour des banquiers privés, ce qui implique une forte prise de risque et des pertes d'argent ? En tout état de cause, il serait injuste qu'elle gagne trop d'argent, car cela signifierait qu'elle entre dans une concurrence déloyale avec le secteur privé, dans la mesure où un organisme public a toujours l'avantage sur un organisme privé de bénéficier de la signature de l'État et de n'être pas soumis aux mêmes contraintes en termes de gestion du risque.*»

■ M. Gaspard KOENIG, philosophe qui a travaillé au Cabinet de Christine LAGARDE à Bercy et à la BERD à Londres, Président du groupe de réflexion « *Génération libre* » montre la faille du système : « *Lorsque Nicolas DUFOURCQ, directeur général de la BPI, déclare dans des conférences qu'il est un "banker for entrepreneurs" et que sa mission est de faire du bon "business", il nomme justement ce qu'il ne doit pas être ou ne doit pas faire. Car l'État doit aller là où des problèmes de financement se posent, pour prendre les risques qui ne peuvent être assumés par le secteur privé.* »

2. Le jeu des apparences

■ La communication faite sur la BPI tendait à faire rêver les entreprises, en particulier les TPE et les artisans : ce devait être un pôle financier public pour accompagner le financement de l'activité...

De nombreux forums, blogs et sites sur internet témoignent de la désillusion et du choc psychologique d'un grand nombre de jeunes entrepreneurs et d'artisans aguerris, qui ont sombré dans la « *spirale infernale* » du jeu des apparences d'un bon géant, qui se transforme en « ogre ».

■ Une banque « *publique* », c'est la garantie de l'Etat, une entité qui incarne la France. Comme elle se nourrit des prélèvements de millions de contribuables, ceux-ci s'attendent à ce qu'elle vienne à leur rescousse, quand ils ont des difficultés de trésorerie. C'est tout le contraire : le rouage de la machine judiciaire est bien « *huilé* » ; l'image de l'Etat, que véhicule cette banque « *unique* » lui permet de faire accélérer les contentieux en sa faveur ; aucun répit n'est accordé à l'entreprise, dont le dirigeant et ses employés se trouvent vite à la rue et le matériel vendu aux enchères². Des entreprises rentables sont ainsi asphyxiées pour de simples problèmes transitoires de trésorerie.

² Références des forums, blogs et sites Internet :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/info/sete--un-gerant-d-hotel-et-sa-famille-expulses-73849574.html>

<http://www.peniche.com/France/Banque-cautionnement.htm>

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/budget-financement/garantie-oseo-bien-comprendre-les-regles-du-jeu_1518156.html

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/bpifrance-n-aide-pas-assez-les-entreprises-en-difficulte-919260.html>

■ A titre d'exemple, dans la région de Haute-Savoie, un professionnel de l'automobile spécialisé dans des prestations de dépannage remorquage poids lourds et sélectionné par la Mairie pour une délégation de service public de fourrière, est visé par une procédure de mise aux enchères de son matériel et de ses bâtiments sur le fondement d'une simple ordonnance en référé et alors que le juge du fond ne commencera à examiner le dossier qu'en mai prochain. Ce dossier est d'autant plus alarmant que la mairie soutient le professionnel en proposant d'acquérir les bâtiments, objet du financement de la BPI. Une solution amiable permettant de préserver des emplois et l'activité de quasi de service public était envisageable. Elle est restée lettre morte.

■ Vue de plus près, le « *pôle financier public* » n'est en réalité qu'un rassemblement d'organismes déjà existants, tels OSEO et la Caisse des Dépôts et Consignations ; le budget total s'élève à 42 milliards, alors que son homologue en Allemagne, la banque publique KfW, est doté de 437 milliards d'euros. Dès lors, l'une de ses priorités est de servir à garantir le risque des banques privées, puisqu'elle a aussi besoin d'elles pour se financer. Elle ne dispose pas du statut qui lui permettrait de se refinancer directement auprès de la Banque Centrale Européenne.

■ Pourtant, selon la Banque de France, plus de 400 milliards d'euros « *s'accumulent actuellement sur les comptes courants des ménages français* » et « *l'ensemble des livrets d'épargne reste lui sous les 600 milliards³* » Des mesures peuvent donc être prises pour encourager le financement des entreprises artisanales et faire vivre la volonté affichée par le Président de la République: « *la BPI, c'est une banque presque unique, dont le rôle est de donner aux entreprises les moyens d'investir, d'anticiper la reprise et de créer de la confiance⁴.* »

■ La FNAA se voit contrainte de prendre à témoin l'opinion publique et informe les professionnels de l'automobile de la nécessaire vigilance, dont doivent faire preuve les entrepreneurs face à une entité, qui se prévaut de l'étiquette de l'Etat, mais n'en assume pas les obligations et refuse tout dialogue au détriment du développement économique local. Elle invite les professionnels qui auraient subi des désagréments de la BPI de se manifester auprès d'elle.

Pour toutes ces raisons, nous vous saisissons solennellement pour tout mettre en œuvre afin de faire cesser ces pratiques et de réunir en urgence tous les acteurs pour envisager les solutions adaptées aux petites entreprises, en vue de rétablir la confiance.

Nous vous remercions d'avance de votre mobilisation pour ce sujet majeur et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Gérard POLO

Président National



³<http://www.cbanque.com/actu/60518/plus-de-400-milliards-euros-sur-les-comptes-courants-des-francais#V5pilkY0UAqiVzc3.99>

⁴ Le Président réaffirme les ambitions de BPI France, déclaration au siège de la banque, 16 mars 2015

Monsieur le Président de la République

François HOLLANDE

Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 21 février 2017

Objet : Lettre ouverte sur le rôle de la BPI et ses agissements : « Bon géant » ou « ogre avide d'entreprises artisanales en difficulté » ?

Monsieur le Président,

Vous avez donné des gages, à maintes reprises, de votre détermination à relancer l'investissement des entreprises. Le décalage entre votre volonté affichée et la mise en œuvre sur le terrain, notamment par OSEO, intégré à la Banque Publique d'Investissement (BPI) France depuis 2012, a retenu l'attention des artisans de l'automobile que représente la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA).

Présentée comme la banque au service des entrepreneurs, la BPI est au cœur du débat des prochaines échéances électorales. De nombreux parlementaires, des candidats à l'élection présidentielle, des économistes et des groupes de réflexion pointent du doigt la confusion et le jeu des apparences que semble privilégier la BPI.

Ce n'est pas la sempiternelle histoire du pot de terre contre le pot de fer ou de David contre Goliath; non, dans cette réalité, le géant se nourrit des efforts, du travail et des économies de millions de David... La FNAA tire la sonnette d'alarme et en appelle à témoin les artisans sur les agissements de la BPI. Force est de constater que des questions se posent.

1. La confusion

■ M. Laurent GRANDGUILLAUME, Député socialiste nommé Rapporteur de la mission sur la BPI France¹ déplore que *« les TPE et les travailleurs indépendants – dont la contribution à la création de richesses, à l'emploi et à l'animation des territoires n'est plus à démontrer – rencontrent des difficultés pour financer leur trésorerie, obtenir des*

¹ Rapport d'information n°3097 déposé en application de l'article 145 du Règlement de l'Assemblée Nationale par la mission d'information commune en conclusion des travaux de la mission sur la Banque publique d'investissement et présenté par Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME, Rapporteur et Madame Véronique LOUWAGIE Présidente

garanties et accéder au financement. » Au nom des parlementaires de divers groupes politiques à l'Assemblée Nationale, qui ont pris part à l'enquête menée sur la BPI, il déclare : « si l'on comprend aisément que les dirigeants de BPI France et les actionnaires souhaitent pérenniser l'existence de la structure en ne lui faisant pas courir de risques excessifs, cette protection doctrinaire peut parfois agir comme un rempart qui prive BPI France de sa capacité à agir dans le soutien aux entreprises, notamment lorsque celles-ci connaissent une situation délicate. » Il met en exergue que « sans doute BPI France pourrait-elle utiliser plus largement les marges de manœuvre dont elle dispose pour se comporter un peu plus comme un "investisseur assumé", au service de l'intérêt général. »

■ M. Augustin LANDIER, lauréat du prix du meilleur jeune économiste de France en 2014, qui écrit régulièrement dans « *Les Échos* » et intervient sur BFM dans l'émission « *Les Experts* », dénonce le rôle ambigu que joue la BPI : « *La doctrine de la BPI doit être clairement affichée. Son but est-il de financer des projets très rentables –auquel cas elle entre directement en concurrence avec les banques privées– ou entend-elle se spécialiser dans le financement de projets trop incertains pour des banquiers privés, ce qui implique une forte prise de risque et des pertes d'argent ? En tout état de cause, il serait injuste qu'elle gagne trop d'argent, car cela signifierait qu'elle entre dans une concurrence déloyale avec le secteur privé, dans la mesure où un organisme public a toujours l'avantage sur un organisme privé de bénéficier de la signature de l'État et de n'être pas soumis aux mêmes contraintes en termes de gestion du risque.*»

■ M. Gaspard KOENIG, philosophe qui a travaillé au Cabinet de Christine LAGARDE à Bercy et à la BERD à Londres, Président du groupe de réflexion « *Génération libre* » montre la faille du système : « *Lorsque Nicolas DUFOURCQ, directeur général de la BPI, déclare dans des conférences qu'il est un "banker for entrepreneurs" et que sa mission est de faire du bon "business", il nomme justement ce qu'il ne doit pas être ou ne doit pas faire. Car l'État doit aller là où des problèmes de financement se posent, pour prendre les risques qui ne peuvent être assumés par le secteur privé.* »

2. Le jeu des apparences

■ La communication faite sur la BPI tendait à faire rêver les entreprises, en particulier les TPE et les artisans : ce devait être un pôle financier public pour accompagner le financement de l'activité...

De nombreux forums, blogs et sites sur internet témoignent de la désillusion et du choc psychologique d'un grand nombre de jeunes entrepreneurs et d'artisans aguerris, qui ont sombré dans la « *spirale infernale* » du jeu des apparences d'un bon géant, qui se transforme en « ogre ».

■ Une banque « *publique* », c'est la garantie de l'Etat, une entité qui incarne la France. Comme elle se nourrit des prélèvements de millions de contribuables, ceux-ci s'attendent à ce qu'elle vienne à leur rescousse, quand ils ont des difficultés de trésorerie. C'est tout le contraire : le rouage de la machine judiciaire est bien « *huilé* » ; l'image de l'Etat, que véhicule cette banque « *unique* » lui permet de faire accélérer les contentieux en sa faveur ; aucun répit n'est accordé à l'entreprise, dont le dirigeant et ses employés se trouvent vite à la rue et le matériel vendu aux enchères². Des entreprises rentables sont ainsi asphyxiées pour de simples problèmes transitoires de trésorerie.

² Références des forums, blogs et sites Internet :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/info/sete--un-gerant-d-hotel-et-sa-famille-expulses-73849574.html>

<http://www.peniche.com/France/Banque-cautionnement.htm>

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/budget-financement/garantie-oseo-bien-comprendre-les-regles-du-jeu_1518156.html

■ A titre d'exemple, dans la région de Haute-Savoie, un professionnel de l'automobile spécialisé dans des prestations de dépannage remorquage poids lourds et sélectionné par la Mairie pour une délégation de service public de fourrière, est visé par une procédure de mise aux enchères de son matériel et de ses bâtiments sur le fondement d'une simple ordonnance en référé et alors que le juge du fond ne commencera à examiner le dossier qu'en mai prochain. Ce dossier est d'autant plus alarmant que la mairie soutient le professionnel en proposant d'acquérir les bâtiments, objet du financement de la BPI. Une solution amiable permettant de préserver des emplois et l'activité de quasi de service public était envisageable. Elle est restée lettre morte.

■ Vue de plus près, le « *pôle financier public* » n'est en réalité qu'un rassemblement d'organismes déjà existants, tels OSEO et la Caisse des Dépôts et Consignations ; le budget total s'élève à 42 milliards, alors que son homologue en Allemagne, la banque publique KfW, est doté de 437 milliards d'euros. Dès lors, l'une de ses priorités est de servir à garantir le risque des banques privées, puisqu'elle a aussi besoin d'elles pour se financer. Elle ne dispose pas du statut qui lui permettrait de se refinancer directement auprès de la Banque Centrale Européenne.

■ Pourtant, selon la Banque de France, plus de 400 milliards d'euros « *s'amassent actuellement sur les comptes courants des ménages français* » et « *l'encours de l'ensemble des livrets d'épargne reste lui sous les 600 milliards³* » Des mesures peuvent donc être prises pour encourager le financement des entreprises artisanales et faire vivre la volonté que vous avez affichée: « *la BPI, c'est une banque presque unique, dont le rôle est de donner aux entreprises les moyens d'investir, d'anticiper la reprise et de créer de la confiance⁴.* »

■ La FNAA se voit contrainte de prendre à témoin l'opinion publique et informe les professionnels de l'automobile de la nécessaire vigilance, dont doivent faire preuve les entrepreneurs face à une entité, qui se prévaut de l'étiquette de l'Etat, mais n'en assume pas les obligations et refuse tout dialogue au détriment du développement économique local. Elle invite les professionnels qui auraient subi des désagréments de la BPI de se manifester auprès d'elle.

Pour toutes ces raisons, nous vous saisissons solennellement pour tout mettre en œuvre afin de faire cesser ces pratiques et de réunir en urgence tous les acteurs pour envisager les solutions adaptées aux petites entreprises, en vue de rétablir la confiance.

Nous vous remercions d'avance de votre mobilisation pour ce sujet majeur et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.

Gérard POLO

Président National



<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/bpifrance-n-aide-pas-assez-les-entreprises-en-difficulte-919260.html>

³<http://www.cbanque.com/actu/60518/plus-de-400-milliards-euros-sur-les-comptes-courants-des-francais#V5pilkY0UAgiVzc3.99>

⁴ Le Président réaffirme les ambitions de BPI France, déclaration au siège de la banque, 16 mars 2015